

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

8 septembre 2006, Vol. 3, n° 36

Section Information générale



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Section Information générale

Table des matières

1. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM)
 - Rôle d'audiences du BDRVM;
2. Consultation en cours - Canadian Trading and Quotation System Inc. (« CNQ ») - Demande d'autorisation d'exercer des activités de bourse au Québec;
3. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 7210 – Taux de marge sur positions non couvertes en devises étrangères;
4. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207 – Appariements pour fins de marge et de capital relatifs à des stratégies d'options;
5. Consultation en cours - Bourse de Montréal Inc. – Modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204 et à l'article 7204A – Appariements de titres de dettes acceptables aux fins de réduction de marge et Modifications au paragraphe 1) de l'article 7213 – Exceptions aux règles de marge – titres rappelés pour rachat au comptant ou faisant l'objet d'une offre d'achat ferme et légale au comptant;
6. Restructuration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée – Demande d'autorisation d'exercer des activités de compensation de valeurs au Québec.

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
1°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Enviromondial Inc.</i> et <i>M^e Alain Houle</i>	2004-008	Guy Lemoine	11 septembre 2006, 9 h 30	Demande de prolongation de blocage [LVM-250 (2 ^o al.)]	Avis d'audience du Bureau du 18 août 2006
2°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	14 septembre 2006, 9 h 00	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin et du 7 septembre 2006 Réunion d'actions des 2 dossiers (2006-014 et 2006-017)
3°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Ronald Demers</i> (Mannella, Gauthier, Tamaro) et <i>Stevens Demers</i> (M ^e Stephen Angers)	2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	14 septembre 2006, 9 h 00	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 28 juin 2006, de la décision du Bureau du 29 juin 2006 et de la demande d'audience de Stevens Demers du 7 juillet 2006 et de l'audience du 7 septembre 2006 Réunion d'actions des 2 dossiers (2006-014 et 2006-017)
4°	<i>Jacques Gagné</i> (M ^e Donald Duperré) c. <i>Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières & Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.)	2005-004	Guy Lemoine Mark Rosenstein	28 septembre 2006, 9 h 30	Demande pour l'obtention d'une ordonnance de suspension de l'exécution nonobstant appel d'une décision du Bureau [LVM-329]	À la suite de l'avis d'audience du 17 août 2006

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
5°	<i>Claude Garcia c. Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	2 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin 2006
6°	<i>Claude Garcia c. Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	3 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin et du 2 octobre 2006 L'audience se terminera à midi
7°	<i>Claude Garcia c. Autorité des marchés financiers</i> (intimés) (Proulx et al.) et <i>Bourse de Montréal Inc.</i> (intervenante) (Ogilvy Renault)	2005-010	Guy Lemoine Alain Gélinas Jean-Pierre Major	5 octobre 2006, 9 h 30	Demande de révision d'une décision de l'Autorité des marchés financiers [LVM-322]	À la suite de la conférence préparatoire du 9 février et des audiences du 27 février, des 21 et 24 avril, du 1 ^{er} mai, des 6, 21 et 29 juin et des 2 et 3 octobre 2006
8°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>United Environmental Energy Corp.</i> et <i>Enviromondial Inc</i> et <i>Enviromondial International Vanuatu Inc.</i> et <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Patricia Ann Chandler</i> et <i>Stevens Demers</i> et <i>Ronald Demers</i> (intimés) (Angers & Associés) (Borden, Ladner, Gervais) (Mannella Gauthier Tamaro) et <i>Select American Transfert</i> (mise en cause)	2006-014	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	6 octobre 2006, 9 h 00	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 (2 ^o al.) et 323.7]	Suite à l'audience <i>ex parte</i> du 16 mai 2006 et de la décision du 17 mai 2006, des audiences du 19 juin, 7 et 14 septembre 2006 Réunion d'actions des 2 dossiers (2006-014 et 2006-017)

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
9°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al) c. <i>Nathaly Demers</i> et <i>Raymond Bréard</i> et <i>Claude Charbonneau</i> et <i>Ronald Demers</i> (Mannella, Gauthier, Tamaro) et <i>Stevens Demers</i> (M ^e Stephen Angers)	2006-017	Alain Gélinas Jean-Pierre Major	6 octobre 2006, 9 h 00	Interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265 et 323.7]	À la suite de l'audience <i>ex parte</i> du 28 juin 2006, de la décision du Bureau du 29 juin 2006 et de la demande d'audience de Stevens Demers du 7 juillet 2006 et des audiences du 7 et 14 septembre 2006 Réunion d'actions des 2 dossiers (2006-014 et 2006-017)
10°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Jean Desbiens</i>	2006-019	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Michelle Thériault	18 octobre 2006, 9 h 30	Demande de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant pour 5 ans [LVM-273.1 et 273.3]	Audience suite à l'avis d'audience du 5 septembre 2006 et de la remise du 6 septembre 2006 <i>Audience pro forma</i>

Salle d'audience : 500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^c Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211

Courriel : secretariat@bdrvm.com

www.bdrvm.com

Canadian Trading and Quotation System Inc. (« CNQ ») - Demande d'autorisation d'exercer des activités de bourse au Québec

L'Autorité des marchés financiers a publié la demande d'autorisation d'exercer des activités de bourse au Québec, déposée par CNQ, et invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-11, Vol. 3, n° 32).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 11 septembre 2006, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Normand Bergeron
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4321
Numéro sans frais : 877.395.0558, poste 4321
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : normand.bergeron@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications à l'article 7210 – Taux de marge sur positions non couvertes en devises étrangères

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications à l'article 7210, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications proposées visent à mettre en place une méthode plus précise de calcul des exigences de marge applicables aux positions en devises étrangères non couvertes.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207 – Appariements pour fins de marge et de capital relatifs à des stratégies d'options

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications aux articles 9105, 9205, 9107 et 9207, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications proposées visent à éliminer certaines inefficacités des règles actuelles et à permettre la mise en place d'exigences de marge et de capital reflétant mieux les risques afférents aux stratégies d'options. Elles visent également à éliminer les restrictions existantes qui limitent l'application des appariements pour fins de marge et de capital aux produits indicels, le tout afin que les participants agréés et leurs clients puissent disposer d'un plus grand éventail d'appariements.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Bourse de Montréal Inc. – Modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204 et à l'article 7204A – Appariements de titres de dettes acceptables aux fins de réduction de marge et Modifications au paragraphe 1) de l'article 7213 – Exceptions aux règles de marge – titres rappelés pour rachat au comptant ou faisant l'objet d'une offre d'achat ferme et légal au comptant

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications au Groupe XI et au Groupe XII de l'article 7204, à l'article 7204A et au paragraphe 1) de l'article 7213, déposé par Bourse de Montréal Inc. Les modifications aux articles 7204 et 7204A visent à permettre aux comptes de clients de bénéficier des mêmes appariements de titres de dette que ceux disponibles aux participants agréés pour réduire la marge exigible. Quant aux modifications à l'article 7213, elles visent à harmoniser le texte de cette règle avec celui utilisé par l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (« ACCOVAM ») éliminant ainsi tout risque d'une interprétation différente du Règlement 100.13 de l'ACCOVAM et du paragraphe 1) de l'article 7213.

(Les textes ont été publiés dans la section Information générale du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2006-08-18, Vol. 3, n° 33).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **18 septembre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Serge Boisvert
Analyste en réglementation
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4358
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4358
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Restructuration de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée – Demande d'autorisation d'exercer des activités de compensation de valeurs au Québec

L'Autorité des marchés financiers publie la demande d'autorisation d'exercer des activités de compensation de valeurs au Québec, déposée par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs Limitée (« CDS ltée ») et par sa filiale Services de dépôt et de compensation CDS inc. Cette demande fait suite au projet de restructuration de la CDS dont la mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} novembre 2006. L'Autorité des marchés financiers invite toutes les personnes intéressées à lui présenter leurs observations relativement à cette demande.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le **8 octobre 2006**, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Directrice du secrétariat
Autorité des marchés financiers
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
C.P. 246, 22^e étage
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi
Analyste
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514.395.0558, poste 4359
Numéro sans frais : 1.877.395.0558, poste 4359
Télécopieur : 514.873.7455
Courriel : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Madame Jacinthe Bouffard
Directrice de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Le 25 août 2006

Madame,

Objet : Restructuration de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (« CDS Itée »)

Dans le cadre du projet de restructuration de la CDS Itée, dont le parachèvement est prévu pour le 1^{er} novembre 2006, la CDS Itée demande par la présente à l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») de rendre une décision en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (la « Loi sur l'AMF ») et de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec (« LVMQ ») qui autorise la CDS Itée et les Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS Compensation ») à exercer des activités de compensation de valeurs au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la LVMQ, qui dispense la CDS Itée et la CDS Compensation de l'exigence de reconnaissance à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 73 de la Loi sur l'AMF et qui révoque la décision de reconnaissance accordée à la CDS Itée à titre d'organisme d'autoréglementation en vertu de l'article 89 de la Loi sur l'AMF.

A. Contexte

La CDS Itée offre actuellement tous les services de compensation, de règlement et de dépôt liés aux valeurs mobilières (les « services de règlement et de dépôt ») pour le marché au comptant du Canada. CDS INC., filiale en propriété exclusive de la CDS Itée, s'occupe actuellement des services *SEDAR*, *SEDI* ET *BDNI* (ci-après les services de la « Réglementation du commerce électronique ») et offre un éventail d'autres services principalement liés à la diffusion de données et des services connexes aux services de règlement et de dépôt. La CDS Itée propose de se restructurer.

Dans le cadre de la restructuration proposée, la CDS Itée deviendra une société de portefeuille régissant trois filiales en propriété exclusive : 1) CDS Compensation, 2) CDS INC. (offrant uniquement les services de la Réglementation du commerce électronique en vertu de ses nouvelles fonctions) et 3) Innovations CDS inc. (« Innovations »).

La restructuration proposée de la CDS Itée a pour objectif de faire du groupe de sociétés de la CDS une entité souple tout en isolant et en limitant les risques découlant des activités distinctes des filiales autonomes. En outre, cette initiative facilitera la supervision réglementaire ciblée des activités de chambre de compensation.

La filiale CDS Compensation sera responsable de tous les services actuels de règlement et de dépôt. Tous les éléments d'actif et de passif nécessaires seront transférés de la CDS Itée à la CDS Compensation afin de permettre le fonctionnement adéquat des services de règlement et de dépôt. Nous demandons également à l'AMF d'autoriser la CDS Compensation à exercer des activités de compensation de valeurs.

CDS INC. offrira uniquement les services de la Réglementation du commerce électronique. Tous les autres services actuellement offerts par l'intermédiaire de CDS INC. seront transférés aux filiales CDS Compensation ou Innovations.

Il a été prévu qu'au fil du temps, la filiale Innovations fournira un éventail de services. D'abord, la filiale se concentrera sur les activités de diffusion de données dont s'occupait auparavant CDS INC. (p. ex., SCRIBE et les bulletins du SIDP [c.-à-d. des bulletins améliorés offrant de l'information sur des événements de marché] ainsi que les services afférents aux CUSIP).

Puisque les filiales CDS INC. et Innovations n'offriront pas de services de règlement et de dépôt, nous proposons qu'elles ne soient pas assujetties à la décision.

La restructuration proposée n'aura aucune incidence sur les actions ordinaires de la société mère, CDS Itée.

Jusqu'à ce que les questions en suspens relatives à la gouvernance de la société soient réglées, la CDS Itée conservera la structure actuelle de son conseil et maintiendra en vigueur les ententes conclues avec ses actionnaires, y compris tout accord de mise en commun conclu entre les actionnaires. Le règlement des questions de gouvernance de la société est considéré comme un projet distinct et ne constitue pas une condition préalable à la réalisation de l'exercice de restructuration de la société.

Le conseil de la CDS Itée aura la responsabilité de diriger les affaires de la CDS Itée à titre de propriétaire exclusif de trois filiales distinctes et autonomes.

Des équipes de direction distinctes se chargeront de l'exploitation quotidienne de chacune des filiales. La CDS Itée assumera certaines fonctions de soutien pour la CDS Compensation, notamment le développement de la technologie de l'information, l'entretien et l'exploitation, les services juridiques, la gestion du risque et des finances, le soutien financier, les fonctions relatives aux ressources humaines, la vérification interne, la gestion des installations, la gouvernance de la direction et les communications. Chaque service de soutien sera régi par une entente de prestation de services conclue entre la CDS Itée et la CDS Compensation qui énoncera des objectifs de rendement convenus.

Les activités et la prestation de services, l'affectation de l'actif et des ressources, la gouvernance d'entreprise, le pouvoir d'application et d'établissement de règles et diverses autres questions sont décrites en détail ci-dessous.

B. Restructuration de la CDS Itée

Structure de société de portefeuille

Comme nous l'avons déjà mentionné, les dirigeants de la CDS Itée proposent de restructurer la société afin d'en faire une société de portefeuille possédant trois filiales autonomes. L'adoption de cette structure vise principalement à éviter le débordement de risques d'une filiale à l'autre. La restructuration a plus précisément pour objet de séparer les activités actuelles de compensation, de règlement et de dépôt de valeurs mobilières – qui sont

exercées selon le principe de recouvrement des coûts – des activités générant des profits dont le profil risques-avantages est supérieur à celui du modèle de gestion de la CDS Compensation.

Propriété

La structure de société de portefeuille proposée pour la CDS Itée ne vise aucun transfert de propriété de la société et le processus a été élaboré de manière à ce qu'il n'influe pas sur les ententes de mise en commun conclues entre les propriétaires de la CDS Itée.

Gouvernance d'entreprise

Nous reconnaissons que le modèle de gouvernance actuel de la CDS Itée est en train d'être examiné. Des propositions visant la modification du modèle de gouvernance actuel de la CDS Itée seront ultérieurement soumises.

Services offerts par la CDS Itée à ses filiales

La CDS Itée offrira l'ensemble, sinon la plupart des services de soutien nécessaires au fonctionnement des filiales. Les activités propres à chaque filiale seront gérées et exécutées par le personnel directement affecté à chacune de ces filiales.

Voici quelques-uns des services de soutien qu'offrira la CDS Itée à ses sociétés affiliées :

- Services administratifs (notamment les services des installations et de soutien administratif, les services de conception et d'édition, ainsi que les services linguistiques et des communications);
- Gouvernance de la direction, notamment la direction des comités stratégiques et opérationnels qui s'occupent de la normalisation des politiques et procédures de l'ensemble des sociétés;
- Services de comptabilité générale et de production de rapports;
- Services des ressources humaines, ce qui comprend les services de la paie;
- Services de vérification interne;
- Services juridiques et secrétariat général;
- Service de gestion des risques pour les risques financiers et opérationnels.

Quant aux services de technologie de l'information (« TI »), la CDS Itée offrira tous ces services aux filiales CDS Compensation et Innovations. CDS INC. a déjà mis sur pied son propre groupe de services de TI et le conservera. Toutefois, la CDS Itée continuera d'offrir certains services d'infrastructure de TI à CDS INC. (p. ex., la gestion de l'infrastructure Internet ainsi que la gestion de l'espace et des installations du centre informatique).

Services offerts par les filiales

Les services actuellement offerts par la CDS Itée et sa filiale en propriété exclusive CDS INC. seront répartis en fonction des principes ci-dessous après la restructuration :

1. Les services offerts aux adhérents à part entière et à mandat restreint du système CDSX seront offerts par la CDS Compensation. Ces services, qui comprennent le règlement et le dépôt, seront régis par les règles relatives aux services de règlement et de dépôt auxquelles doivent se soumettre tous les adhérents.
2. Les services offerts et exploités par CDS INC. au nom des Autorités canadiennes en valeurs mobilières – les systèmes *SEDAR* et *SEDI* ainsi que la *BDNI* – continueront

- d'être offerts par CDS INC. Ces services seront régis en vertu de contrats individuels conclus entre CDS INC. et les ACVM (et l'ACCOVAM pour ce qui est des services de la *BDNI*).
3. Les services offerts aux non-adhérents seront fournis par la filiale Innovations. Ces services seront régis en vertu de contrats individuels passés entre la filiale Innovations et les clients. Si ces services exigeaient de fournir des renseignements ou des données produites par la CDS Compensation ou par CDS INC., des conventions de prestation de services et des permis d'utilisation régiront le transfert de ces données ou de ces renseignements ainsi que toute autre diffusion de données ultérieure.

Cordialement,

Toomas Marley
Chef des Services juridiques
CDS Itée